



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 28 mars 2024

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Livraisons d'engrais à usages professionnels
(Enquête sur les)**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels
-----------------------	--

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative européenne, dépendante d'un règlement européen (obligatoire)
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Établissement
Champ statistique couvert	<p>Les secteurs d'activités enquêtés sont les suivants :</p> <p>P 2015Z : Fabrication de produits azotés et d'engrais (minéraux, organo-minéraux et organiques)</p> <p>P 0891Z : Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux</p> <p>P 2013B : Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.</p> <p>P 4675Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques</p> <p>Toutes les tailles d'unités sont enquêtées.</p> <p>Les entreprises dans le champ de l'enquête sont celles qui font partie des secteurs indiqués et qui effectuent des livraisons d'engrais à usage professionnel agricole. Cela représente environ 50 entreprises.</p>
Champ géographique	<p>L'enquête couvre la France métropolitaine. L'extension de l'enquête aux départements d'outre-mer (DOM) présente plusieurs défis majeurs qui rendent complexe la couverture de ces départements en raison des circuits d'approvisionnement en engrais minéraux distincts entre la France métropolitaine et les DOM. Les liens spécifiques entre ces départements et les producteurs situés dans des pays proches, tels que les États-Unis pour les Antilles, rendent la standardisation des données complexe. Un groupe de travail sera mis en place en 2024 avec les parties prenantes pour étudier la pertinence de collecte de ces données dans les DOM.</p>

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête « Livraisons d'engrais à usages professionnels »
URL de consultation du questionnaire	
Objectifs	<p>Cette enquête permet de disposer de statistiques traduites en tonnes d'éléments nutritifs (azote N, phosphore P, potassium K, magnésium Mg, soufre S) en vue de mesurer les pratiques de fertilisation minérale et organique à partir des livraisons d'engrais, au niveau national comme infra-national (région, département). Ces données participent ainsi à la mesure des charges variables de l'agriculture et des impacts environnementaux potentiels.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>Livraisons effectuées par l'établissement enquêté dans le mois M, en tonnes, par origine, par produit et par département, avec une décomposition de chaque produit en éléments nutritifs (obtenue à partir d'un répertoire exhaustif des formules des produits).</p>
Historique	<p>L'enquête concernant les livraisons d'engrais minéraux existe depuis plus de 60 ans, dans une série homogène. L'arrêté du 19 février 1953, remplacé par l'arrêté du 9 juillet 2009 (NOR : ECES0914777A), autorise les syndicats professionnels des engrais à réaliser des travaux statistiques sous mandat public. Jusqu'en 2013, la collecte des informations concernant les livraisons d'engrais se faisait dans le cadre d'une enquête de branche déléguée par le Sessi (service statistique du ministère en charge de l'industrie) puis par l'Insee (après réintégration du Sessi à l'Insee). Au-delà des informations sur les livraisons, cette enquête comprenait également des informations sur les productions françaises utiles à la construction de l'indice de la production industrielle (IPI). La collecte des informations sur la production française d'engrais ayant été reprise par l'Insee dans le cadre d'un dispositif plus général de collecte des informations utiles à l'IPI, l'enquête présentée ici ne porte plus que sur les livraisons d'engrais. Depuis 2014, cette enquête allégée est conduite dans le cadre d'une délégation du Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture, ce service étant, au sein de la statistique publique, le premier utilisateur des résultats. Cette délégation de service est transcrite dans un arrêté daté du 1/02/2016, l'Union des industries de la fertilisation (Unifa) étant le maître d'œuvre de l'opération.</p>

<p>Faits marquants précédentes éditions</p>	<p>Travaux de dématérialisation de l'enquête engagés en 2017. Finalisation des corrections et des tests de la plateforme en 2020 et début de déclarations dématérialisées en mars 2021.</p> <p>Arrêté d'agrément de l'Unifa publié le 1er février 2016 (NOR AGRS 1600824A).</p> <p>Convention précisant les modalités opérationnelles de la délégation de service du SSP à l'Unifa signée par les deux parties le 7 mars 2016.</p>
<p>Concertation</p>	<p>Comité de concertation réuni une fois par an depuis 2017, avec environ 25 participants (producteurs ; négociants ; Ministère en charge de la transition écologique, Service des données et études statistiques - Sdes- et directions métiers ; Ministère en charge de l'agriculture et de la souveraineté nationale, Service de la statistique et de la prospective - SSP- et directions métiers ; chambres d'agriculture ; Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique - Citepa- ; ...).</p>
<p>Origine de la demande</p>	<p>Les résultats de l'enquête permettent de répondre à différentes obligations européennes et internationales (protocole de Kyoto) d'inventaire et de calcul d'émissions polluantes: évaluation des programmes d'action de lutte contre la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole à l'échelle nationale et régionale exigée par la Directive nitrates 91/676/CEE, Directive UE 2016-2284 sur la qualité de l'air, inventaires annuels nationaux d'émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques dont l'ammoniac, questionnaire annuel FAO sur les livraisons d'engrais et quantité d'éléments nutritifs commercialisés, au niveau national.</p> <p>Les données issues de cette enquête sont également utilisées pour réaliser les bilans azote et phosphore transmis à Eurostat dans le cadre d'un gentlemen agrément puis, un règlement (règlement cadre (UE), n°2022/2379 du 23 novembre 2022, dont les actes d'exécution sont en cours de discussion avec les états membres). Ce règlement cadre prévoit par ailleurs la transmission annuelle des éléments nutritifs contenus dans les engrais inorganiques utilisés en agriculture et la transmission tous les 3 ans des éléments nutritifs contenus dans les engrais organiques et organo-minéraux utilisés en agriculture. La ventilation par élément nutritif est indispensable.</p> <p>Enfin, les données de cette enquête permettent d'évaluer les achats d'engrais par les agriculteurs nécessaires pour établir les comptes de l'agriculture sous règlement 138/2004; la périodicité</p>

	<p>mensuelle permet de reconstituer des séries correspondant aux périodes d'achat des campagnes de production; la ventilation régionale est nécessaire pour établir les comptes régionaux de l'agriculture.</p>
<p>Place dans un dispositif statistique</p>	<p>Seule enquête permettant de livrer une information exhaustive sur les livraisons d'engrais à usage professionnel agricole, avec leur composition en éléments nutritifs, selon une périodicité mensuelle, à l'échelon départemental.</p> <p>Les autres sources existantes relatives aux engrais ne permettent pas de couvrir les mêmes besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enquête Insee sur la production nationale ne fournit pas d'information sur les engrais au niveau élément nutritif et n'intègre pas les importations, devenues majoritaires en terme de livraison ; - la source Douanes ne fournit pas de données au niveau infra national et ne distingue pas les usages agricoles ou industriels de certains produits (par exemple urée, phosphate d'ammoniaque (DAP), ou phosphates monoammonique (MAP)).
<p>Extensions géographiques</p>	<p>Extension aux DOM envisagée à moyen terme (cf. champ géographique)</p>
<p>Utilisateurs</p>	<p>Le SSP et le Sdes pour répondre à diverses obligations européennes et internationales</p> <p>Les services déconcentrés de l'État (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Draaf, Direction</p>

régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Dreal)

Le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa)

Les chambres d'agriculture

Autres acteurs économiques : producteurs, distributeurs, importateurs d'engrais, chercheurs,....

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Mensuelle
Période de collecte	Interrogation mensuelle, résultats du mois M à transmettre entre M+1 et le 10 du mois M+2
Mode de collecte	À partir de février 2021, la collecte par internet impliquait cinq entreprises en auto-déclaration. À la fin de décembre 2023, le périmètre des entreprises en auto-déclaration est passé à 13. Les autres déclarants transmettent leurs données à l'Unifa par un envoi de fichier Excel par messagerie et l'Unifa intègre ces données dans sa plateforme de données statistiques.
Comitologie	Réunion annuelle SSP/Unifa pour le suivi de la convention Comité utilisateurs annuel
Contraintes pour l'enquêté	Le temps de réponse est estimé à 5 minutes si l'entreprise peut effectuer une extraction automatique des données depuis son système d'information. Cette situation concerne les deux tiers des entreprises interrogées. Pour tous les autres cas, le temps de réponse est estimé à environ 20 minutes.
Coût de l'enquête	L'UNIFA dispose d'une personne dédiée pour la collecte et le traitement des données de cette enquête et des données annexes (douanes mensuelles françaises, suivi portuaire ...). Cette personne assure la qualité et le suivi de l'enquête. Le cout annuel de l'enquête est estimé à 90 k€, comprenant la rémunération de 0,8 ETP et d'une prestation pour l'hébergement et la maintenance de l'applicatif de collecte.

Organisme collecteur	Union des industries de la fertilisation (Unifa)
Plan de sondage	Pas de plan de sondage, l'enquête est exhaustive auprès des entreprises du champ
Taille de l'échantillon	Pas d'échantillon. Enquête exhaustive sur son champ (environ 50 entreprises)

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	SSM Agriculture et alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Autres services producteurs	
Partenariat	Enquête déléguée à l'Union des Industries de la Fertilisation (UNIFA), organisme professionnel agréé par arrêté du 1er février 2016 pour la réalisation de cette enquête; collecte couverte par une convention entre SSP et UNIFA datée du 7 mars 2016
Date prévisionnelle de la première publication	<p>Tendances de livraison (https://www.unifa.fr/statistiques-du-secteur) publiées le 20 du mois M+2 sur le site de l'Unifa au niveau national sur 6 grandes familles d'engrais, et transmises aux déclarants. Tableaux publiés mensuellement sur le site Agreste du SSP au niveau national à M+3 dans les collections Bulletin (https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/BulConj/detail/) et plusieurs fois par an dans les notes de conjoncture (Infos rapides).</p> <p>Résultats campagne complète publiés annuellement en novembre, au niveau national et infra national, sur le site de l'Unifa, et transmis aux déclarants et au SSP. Ces résultats font l'objet d'une conférence de presse.</p> <p>Les résultats régionaux et départementaux sont publiés annuellement en mi-décembre sur le site de l'Unifa.</p>